



## Code d'éthique et de conduite professionnelle d'Acuity Brands

Chers associés :

Notre façon de faire affaire est importante. Acuity Brands est profondément engagée à exercer ses activités avec la plus grande intégrité et éthique, et à respecter les lois applicables partout dans le monde. Nous attendons de vous que vous partagiez cet engagement.

Le Code d'éthique et de conduite professionnelle d'Acuity Brands (ou le « Code de conduite ») s'applique à nos employés, administrateurs, dirigeants, agents, distributeurs et fournisseurs partout dans le monde (collectivement, nos « associés »). Il est important que vous compreniez et suiviez ce Code de conduite, que vous respectiez les lois applicables et que vous évitiez les situations pouvant compromettre l'intégrité de notre Société.

Lorsque vous appliquez les principes d'Acuity Business Systems dans vos activités quotidiennes, pensez à ce Code de conduite et faites-en un guide en matière de décisions. Nous avons et continuerons d'atteindre la réussite en utilisant les indicateurs « E » concernant l'éthique et la conduite professionnelle au sein de notre société afin de stimuler une amélioration constante et de nous assurer que nous exerçons nos activités de la bonne façon. Nos valeurs se reflètent dans nos actions quotidiennes. Ayez le courage de faire ce qu'il faut. Si vous voyez quelque chose qui vous préoccupe d'un point de vue éthique ou juridique, exprimez-vous. Acuity Brands vous offre plusieurs possibilités pour signaler vos préoccupations.

Notre réussite constante dépend du bon sens de tous et de la prise de décisions éthiques. Votre intégrité stimule notre réussite. Continuons notre bon travail.

Vernon J. Nagel  
Directeur, président, et président-directeur général

## Table des matières

1. Nous faisons plus que respecter les lois
2. Signalez vos préoccupations
3. Absence de représailles
4. Acuity Business Systems - Notre façon de faire affaire
5. Environnement, santé et sécurité - Nous nous engageons à offrir un lieu de travail sûr et à éviter tout impact indésirable sur l'environnement
6. Conflits d'intérêts et occasion d'affaires - Nous agissons selon l'intérêt supérieur d'Acuity Brands
7. Chances égales d'accès à l'emploi - Nous traitons nos employés, nos partenaires commerciaux et nos communautés avec respect
8. Lieu de travail sans drogues et alcool - Nous sommes un lieu de travail sans drogues et alcool
9. Déclarations exactes - Nos livres et registres seront exacts
10. Gestion des risques - Nous évaluons et gérons constamment les risques auxquels notre entreprise peut faire face
11. Cadeaux d'entreprise - les cadeaux d'entreprise excessifs ou inappropriés sont interdits
12. Anticorruption - Nous respectons de façon stricte les lois anticorruption partout dans le monde
13. Conformité commerciale - Nous respectons de façon stricte les lois internationales relatives à la conformité commerciale
14. Antitrust - Nous exerçons une concurrence vigoureuse et honnête
15. Propriété intellectuelle - Nous protégeons la propriété intellectuelle et les informations confidentielles de notre Société
16. Confidentialité des données et actifs de la Société - Nous utilisons et protégeons comme il se doit les données personnelles et les actifs de la Société
17. Délit d'initié - Nous n'exerçons pas nos activités en ayant recours au délit d'initié
18. Code d'éthique à l'intention des hauts responsables
19. Administration
20. Coordonnées des ressources

## 1. Nous faisons plus que respecter les lois

Nos associés sont tenus de respecter les lois et règlements applicables partout dans le monde. Si vous avez des doutes concernant les lois qui s'appliquent à vos activités, ou si vous avez besoin d'aide pour interpréter les lois ou le présent Code de conduite, nous vous encourageons à chercher de l'aide auprès du Service juridique.

Nous ne respectons pas simplement les lois – nous faisons plus que cela, nous efforçant de faire ce qu'il faut en ayant recours aux normes d'éthique et d'intégrité les plus élevées. Lorsque vous avez des doutes, demandez-vous si ce que vous pensez faire est la bonne chose à faire et si cela est éthique. Nous encourageons également les associés à réfléchir à l'impact de vos actions et de vos décisions sur la réputation de notre Société.

## 2. Signalez vos préoccupations

Si vous avez une préoccupation concernant une potentielle violation d'une loi applicable ou du présent Code de conduite, vous avez plusieurs possibilités pour signaler votre préoccupation :

1. Discutez de la question avec votre superviseur ou un autre gestionnaire;
2. Discutez de la question avec un représentant des ressources humaines;
3. Discutez de la question avec le vice-président principal, le directeur juridique ou le directeur juridique adjoint (les coordonnées figurent à la fin du présent Code de conduite);
4. Communiquez avec la ligne d'assistance multilingue de la Société, qui est exploitée par un tiers, de la façon suivante :
  - a. Sur Internet :  
[reportlineweb.com/acuitybrands](http://reportlineweb.com/acuitybrands)
  - b. Par téléphone, 24 heures sur 24, sept jours par semaine;  
É. -U. et Canada : 1 866 613-6358  
Chine : 1 400 880-1482  
France : 080 094-8673  
Mexique : 01 800 436-0166  
Pays-Bas : 0800 020-1671  
Espagne : 900 822-527  
Royaume-Uni : 0800 023-2264

Toute plainte relative à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit doit être signalée au Comité d'audit du Conseil d'administration de la Société en vertu de la Politique relative au lanceur d'alerte et à l'absence de représailles de la Société par l'une des méthodes suivantes :

- a. Par téléphone, à l'attention du vice-président principal, directeur juridique de la Société, au 1 770 860-3545,
- b. Par courrier au vice-président principal, directeur juridique, Acuity Brands, Inc. , One Lithonia Way, Conyers, Georgia 30012, ou
- c. Par courriel à l'adresse suivante : [compliance@acuitybrands.com](mailto:compliance@acuitybrands.com).

### **3. Absence de représailles**

Il n'y aura aucune représaille à l'encontre d'un associé qui effectue de bonne foi des signalements. Vous pouvez rester anonyme si vous le souhaitez, sauf lorsque la loi exige qu'il en soit autrement. Tous les signalements feront l'objet d'une enquête approfondie, et confidentielle dans la mesure du possible. Les questions relatives a) à la fraude financière, ou b) au délit d'initié en matière de titres ou en matière financière seront signalées directement au directeur du Comité d'audit de notre Conseil d'administration.

La violation du présent Code de conduite peut entraîner une mesure disciplinaire, pouvant aller jusqu'au licenciement, ou à la perte de la relation commerciale avec la Société.

### **4. Acuity Business Systems est notre façon de faire affaire**

Acuity Business Systems (« ABS ») est notre application unique de Lean Manufacturing et des processus opérationnels, et guide notre style de vie professionnel. Lean Manufacturing vise l'élimination des déchets dans le cadre de tout processus opérationnel. ABS nous permet d'offrir une expérience client supérieure, d'atteindre une structure de coût concurrentielle au niveau mondial et de créer une culture d'amélioration constante dans tout ce que nous faisons. Nous pensons qu'ABS nous rend plus efficace et nous permet de livrer des produits de qualité supérieure à nos clients.

Un des aspects importants d'ABS est le Déploiement stratégique (« DS »), qui est une mise en œuvre de notre stratégie commerciale. Chaque année, nous consacrons du temps et de l'énergie à développer notre plan DS. Notre DS définit notre objectif et de quelle façon l'atteindre. Nous utilisons des Indicateurs de performance clés afin de suivre et de mesurer notre mise en œuvre du DS.

Le Respect des processus, qui implique la création et le suivi du travail conventionnel dans nos activités quotidiennes, nous aide à comprendre et à respecter les processus normalisés de bonne pratique. Nous utilisons également plusieurs outils Lean Manufacturing (comme les plans à 90 jours, par exemple) afin de mettre en œuvre des améliorations de processus et de stimuler le changement à tous les niveaux de la société.

Nous utilisons également des indicateurs concernant l'éthique et la conduite professionnelle (indicateurs "E") à tous les niveaux de notre Société afin de stimuler une amélioration constante de nos activités liées à l'éthique et à la conduite professionnelle. Nous estimons que la « façon » dont nous faisons affaire est importante.

#### **Ressources**

Pour obtenir davantage d'informations sur ABS, communiquez avec l'un de nos ingénieurs ABS. Consultez la section Coordonnées des ressources à la fin du présent Code de conduite afin d'obtenir les coordonnées de toutes les ressources.

## **5. Nous nous engageons à offrir un lieu de travail sûr et à éviter tout impact indésirable sur l'environnement**

Nous nous engageons à offrir un lieu de travail sans blessures et sain. Il est essentiel que nos employés travaillent dans un environnement sain et sûr. Nous partageons tous cet engagement. Nous utilisons l'Acuity Business System afin d'identifier de manière proactive les risques professionnels et pour mettre en œuvre des contrôles préventifs. Nous suivons des formations et nous effectuons des audits internes et externes afin d'aider à stimuler une amélioration constante. Nous établissons des cibles proactives, nous surveillons la performance et tous les trimestres, nous examinons notre exécution par rapport à ces cibles avec les cadres de direction et notre Conseil d'administration. Nos associés sont tenus de suivre des procédures et des directives en matière de sécurité et ainsi aider à la création d'un lieu de travail sûr.

Nous offrons un environnement de travail sans menaces ou violence. Toutes les menaces de violence, toutes les intimidations et tous les actes de violence sont strictement interdits sur notre lieu de travail. Tous les visiteurs de nos sites sont tenus de suivre ces normes.

Notre objectif est d'éliminer, dans toute la mesure du possible, l'utilisation de matériaux dangereux et la génération de déchets solides et dangereux dans le cadre de nos opérations. Nous respectons les réglementations environnementales partout dans le monde. Nous disposons d'un programme robuste de conformité et de gestion environnementale, et nous évaluons en permanence les conséquences environnementales relatives à nos opérations. Nous nous efforçons d'éviter tout impact indésirable sur (a) l'environnement et (b) les communautés dans lesquelles nous faisons affaire en raison de la conduite de nos opérations. Nous concevons nos produits afin d'avoir un impact positif sur l'environnement en réduisant les matières premières nécessaires, en évitant les composants dangereux et en fournissant des fonctionnalités et des solutions d'économies d'énergie à nos clients. Nous recyclons les eaux usées dans un grand nombre de nos opérations (comme la peinture), nous recyclons la ferraille et d'autres matériaux, et nous économisons l'eau, l'électricité et le gaz naturel dans toutes nos installations.

### **Ressources**

Si vous remarquez qu'un collègue se comporte d'une façon dangereuse, ou si vous avez une préoccupation environnementale, parlez-en avec un gestionnaire, la personne désignée pour votre site concernant l'environnement, la santé et la sécurité, un membre du Service des ressources humaines ou un membre du Service juridique.

Appelez le 911 (ou dans les lieux dépourvus du service 911, votre numéro local à composer en cas d'urgence) en cas de danger imminent.

## **6. Nous agissons selon l'intérêt supérieur d'Acuity Brands.**

Nous devons tous faire passer les intérêts d'Acuity Brands en premier, et non pas placer nos intérêts personnels avant ceux de notre Société. Un conflit d'intérêts survient lorsque l'éventualité d'un profit personnel influence votre jugement pendant que vous exercez vos activités pour notre Société. Nous avons tous le devoir d'éviter les conflits d'intérêts. Souvenez-vous, l'apparence est importante. Pensez à l'image de chaque situation d'un point de vue extérieur. En outre, il est interdit à nos associés de tirer un avantage personnel contraire à l'éthique d'opportunités découlant de l'utilisation de biens, d'informations de la Société ou d'une position au sein de celle-ci, ou de l'utilisation de l'un de ces éléments en vue d'un profit personnel contraire à l'éthique ou pour concurrencer la Société. Nos associés ont le devoir de faire progresser l'intérêt commercial légitime de la Société lorsque cela est possible.

Parmi certains exemples de conflits d'intérêts éventuels, on peut citer, sans s'y limiter :

- La prise de participation chez les clients, fournisseurs ou concurrents;
- L'octroi de prêts à des clients, fournisseurs ou concurrents, ou la réception de prêts de leur part;
- Le fait de travailler pour les clients, les fournisseurs ou les concurrents;
- Le fait de détenir un travail à l'extérieur;
- Le fait de détenir un poste d'administrateur pour une autre société à but lucratif.

#### **Ressources**

Si vous identifiez un conflit d'intérêts potentiel, alertez votre gestionnaire. Votre gestionnaire examinera le problème avec vous et consultera le directeur juridique adjoint ou le vice-président principal, directeur juridique le cas échéant, afin de déterminer l'existence d'un conflit et, le cas échéant, la marche à suivre qui s'impose. Préalablement, l'accord de votre gestionnaire et du vice-président principal, directeur juridique, est requis pour travailler pour un client, un fournisseur ou un partenaire commercial tiers d'Acuity Brands, ou pour détenir une participation s'y rapportant. Si un quelconque administrateur ou responsable exécutif identifie un conflit d'intérêts potentiel, le directeur du Comité de gouvernance du Conseil d'administration doit en être informé. Le Comité de gouvernance délibérera et déterminera s'il existe un réel conflit d'intérêts.

### **7. Nous traitons nos employés, nos partenaires commerciaux et nos communautés avec respect.**

Nous sommes un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi, et nous valorisons la diversité dans notre organisation. Nous traitons nos employés avec équité et de façon égalitaire, et nous ne prenons pas de décision d'emploi en nous fondant sur des caractéristiques personnelles, y compris la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, la citoyenneté, l'âge, le handicap, le statut de vétéran, la situation matrimoniale, la grossesse, le sexe (ce qui comprend l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle et l'expression sexuelle), ou tout autre statut protégé par la loi. Nous ne permettons pas que ces caractéristiques personnelles influencent notre jugement, et nous mettons plutôt l'accent sur la valeur que les gens ajoutent à notre organisation. Nous ne tolérons pas le harcèlement, de quelque nature que ce soit.

Nous nous engageons à respecter le droit du travail et de l'emploi là où nous exerçons nos activités. Nous n'avons pas recours, directement ou indirectement, à la main d'œuvre servile ou au trafic de personnes, et nous ne nous associons pas à des partenaires commerciaux qui ont recours directement ou indirectement à la main d'œuvre servile ou au trafic de personnes.

Nous disposons de conventions collectives, en place ou en cours, avec la plupart de nos travailleurs horaires. Nous maintenons une relation de travail forte et positive avec nos employés syndiqués et non syndiqués. Nous avons une culture de rémunération en fonction du rendement, ce qui comprend différents programmes de rémunération incitative pour tous les groupes d'employés. Nous offrons un grand nombre de formations et de possibilité d'avancement professionnel pour nos employés.

#### **Ressources**

Signalez immédiatement tout incident de harcèlement ou de discrimination, réel ou potentiel, à un gestionnaire, à un représentant des ressources humaines, à un représentant du Service juridique ou à la ligne d'assistance de la Société.

## **8. Nous offrons un lieu de travail sans drogues et alcool**

Nous avons un intérêt vital à maintenir des conditions de travail sûres et efficaces pour nos associés, et l'utilisation de drogues et d'alcool a un impact indésirable sur la sécurité, la rentabilité et la qualité. Nos associés ne peuvent pas : a) utiliser, posséder, distribuer, vendre ou être sous l'influence d'alcool, de marijuana ou de drogues illégales lorsqu'ils sont au travail, b) utiliser des médicaments sur ordonnance d'une façon non prescrite par un praticien autorisé, ou c) utiliser des médicaments en vente libre d'une façon non prévue ou qui entrave la capacité de l'associé d'exécuter de façon sûre son travail sans que ses facultés soient affaiblies. Reportez-vous à notre politique relative au lieu de travail libre de drogues et d'alcool pour obtenir davantage de détails.

La consommation modérée d'alcool lors d'évènements professionnels sociaux est autorisée dans la mesure où elle fait appel au bon sens et ne viole aucune exigence légale.

### **Ressources**

Si vous suspectez que les facultés d'une personne sur notre lieu de travail sont affaiblies, signalez votre préoccupation à un gestionnaire, à un représentant des ressources humaines, à un représentant du Service juridique ou à la ligne d'assistance de la Société.

## **9. Nos livres et registres seront exacts**

Il nous incombe de communiquer nos résultats financiers de façon juste et précise à nos actionnaires et au public. Nous garantissons que nos livres et registres sont substantiellement justes, exhaustifs et conservés de la façon requise par la loi et les normes de comptabilité financière applicables. Nos associés sont tenus de suivre l'intégralité de nos politiques écrites, normes de travail et contrôles en matière de déclarations financières. Soyez exacts et exhaustifs lorsque vous enregistrez des transactions. Soyez honnêtes et transparents. Respectez tous les contrôles et toutes les procédures établi(e)s. N'effectuez pas de saisie fausse ou trompeuse, et n'omettez pas les détails requis. Conservez les documents justificatifs requis.

### **Ressources**

Si vous trouvez des erreurs ou si vous avez de la difficulté à effectuer le rapprochement d'un compte, informez-en votre gestionnaire. Des copies des procédures comptables internes sont disponibles au Service financier.

## **10. Nous évaluons et gérons constamment les risques auxquels notre entreprise peut faire face**

Nous disposons d'un programme de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise grâce auquel nous évaluons constamment les risques applicables à notre entreprise. Nous nous efforçons de minimiser les risques et de garantir le respect des lois applicables, tout en cherchant à servir nos clients avec efficacité et à fournir un retour sur investissement à nos actionnaires. Nos associés sont tenus d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques associés à nos activités commerciales, conformément à nos politiques et procédures en matière de gestion des risques. Si vous identifiez des problèmes susceptibles d'entraîner des conséquences préjudiciables et que vous êtes préoccupé par la gestion de ce risque, informez votre gestionnaire ou notre vice-président de la gestion des risques.

### **Ressources**

Pour obtenir davantage d'informations sur le programme de gestion des risques, vous pouvez communiquer avec notre vice-président de la gestion des risques.

## 11. Les cadeaux d'entreprise excessifs ou inappropriés sont interdits

Les cadeaux d'entreprise somptuaires ou inappropriés peuvent donner l'impression que nous essayons d'obtenir ou d'accorder des contrats en tentant d'influencer des personnes au moyen d'avantages personnels. Le don et la réception de cadeaux d'entreprise ne sont autorisés que dans certaines circonstances. Les cadeaux et les divertissements ne doivent pas être :

- Fréquents ou excessifs;
- Sous forme d'espèces ou de cartes-cadeaux prépayées;
- Donnés ou reçus en violation des lois ou des politiques du destinataire (selon ce qui s'applique) ;
- Imputés à l'exercice de façon inappropriée; ou
- Contrevenir d'une autre façon à notre politique relative aux cadeaux et aux divertissements.

Une attention particulière doit être portée aux situations impliquant des fonctionnaires, qui dans un grand nombre de cas ne sont pas autorisés à accepter de cadeaux de quelque nature que ce soit. Veuillez également consulter notre programme anticorruption.

### Ressources

Consultez notre politique relative aux cadeaux et aux divertissements pour obtenir davantage de détails, y compris des détails concernant les plafonds monétaires spécifiques, ainsi que notre programme anticorruption. Pour toute question ou pour savoir si un cadeau ou un événement est approprié, communiquez avec le vice-président principal, directeur juridique, ou avec le directeur juridique adjoint, afin d'obtenir des conseils.

## 12. Nous respectons strictement les lois anticorruption internationales

Nous entrons en concurrence en nous appuyant sur nos produits et services innovants et sur l'intégrité de notre réputation. Nous interdisons l'offre, le paiement, le don, la promesse ou l'acceptation de pots-de-vin ou d'autres paiements illicites afin d'obtenir ou de conserver des contrats. Les pots-de-vin peuvent prendre plusieurs formes, y compris l'argent, les cadeaux ou les pourboires somptueux, les commissions occultes, les commissions ou rabais de nature excessive, les frais ou contributions de nature inhabituelle, l'offre d'emplois ou toute autre chose de valeur. Notre interdiction stricte de toute corruption s'étend à nos partenaires commerciaux tiers. Si nous ne pouvons pas le faire, eux non plus. Vous ne pouvez pas recourir aux services d'un tiers pour faire le sale boulot à votre place.

Nous conservons un programme approfondi afin de réduire les risques d'une telle conduite inappropriée, y compris la réalisation de diligences raisonnables concernant les tiers agissant pour notre compte, de certifications et d'engagements, et de formation de nos employés et agents.

Nous ne permettons pas les paiements de « favorisation » ou de facilitation. Ces paiements sont souvent des paiements d'un faible montant adressés à des personnes afin de leur faire réaliser un service gouvernemental auquel nous avons de toutes façons droit. N'effectuez PAS de tels paiements.

### Ressources

Nous disposons d'un programme anticorruption approfondi qui s'applique à nos employés, à nos représentants et à nos partenaires commerciaux tiers. Pour obtenir davantage d'informations sur ce programme et ses procédures connexes, communiquez avec le directeur juridique adjoint.



### **13. Nous respectons strictement les lois internationales relatives à la conformité commerciale**

Nous respectons strictement toutes les lois relatives au commerce international, y compris les lois concernant :

- L'importation et l'exportation de produits, de services et de technologies;
- L'interdiction de transactions avec des pays, des entités et des personnes spécifiques; et
- La participation aux boycotts internationaux.

Nos associés doivent savoir que les lois commerciales peuvent s'appliquer à toute activité d'importation ou d'exportation, même lorsqu'elle comporte la transmission électronique d'informations. En outre, nous exigeons de nos associés qu'ils suivent l'intégralité de nos politiques et processus lorsqu'ils vendent nos produits dans le monde ou lorsqu'ils se livrent à l'importation. N'oubliez pas que vous ne pouvez pas faire indirectement ce que vous ne pouvez pas faire directement. Vous ne pouvez pas demander à un tiers d'agir pour votre compte si cela contrevient à des lois.

#### **Ressources**

Nous disposons d'un programme approfondi de conformité commerciale qui s'applique à nos employés, à nos représentants et à nos partenaires commerciaux tiers. Pour obtenir davantage d'informations, communiquez avec l'administrateur de la conformité commerciale et des douanes.

### **14. Nous entrons en concurrence de manière vigoureuse et honnête**

Nous croyons en la concurrence se fondant sur les mérites de notre offre. Nous respectons de façon stricte les lois antitrust et sur la concurrence partout dans le monde. Nos associés ne peuvent pas se joindre à des accords ou à des discussions avec des concurrents au sujet de la fixation des prix, au trucage de soumissions, à la division des produits, des territoires, des clients ou des marchés, ou à la limitation de la production ou de la vente de produits. Les associés doivent également consulter un membre du Service juridique avant de conclure une coentreprise, un accord de non-concurrence, une fusion, une acquisition, un contrat, un accord de distribution exclusive, une remise groupée ou un programme de fidélisation.

#### **Ressources**

La législation antitrust et sur la concurrence est complexe. Consultez un membre du Service juridique si vous avez des questions concernant cette législation.

### **15. Nous protégeons la propriété intellectuelle et les informations confidentielles de notre Société**

Notre propriété intellectuelle est vitale pour notre réussite. Nous partageons tous la responsabilité de protéger notre propriété intellectuelle, nos informations confidentielles et nos secrets commerciaux contre leur mauvaise utilisation par d'autres. Ne divulguez pas d'informations confidentielles relatives à la Société, à ses clients, à ses opérations, à ses finances ou à ses transactions commerciales à des tiers ou à quiconque n'ayant pas besoin de les connaître, ou de toute façon autre qui est en violation de tout accord auquel nous sommes partie, ou en violation de notre politique relative à la Regulation FD (règlement relatif à la divulgation loyale) traitant de la divulgation d'informations confidentielles au public. Parmi la composition de notre propriété intellectuelle, on peut citer les brevets, les secrets commerciaux, les marques de commerce, les marques de service et les droits d'auteur. Nos associés sont tenus de protéger notre propriété intellectuelle en l'utilisant de manière conforme au droit applicable et en ne permettant pas à des tiers d'en faire une mauvaise utilisation. N'oubliez pas que les associés doivent faire attention lorsqu'ils discutent d'informations confidentielles dans des lieux publics.

Nous respectons également la propriété intellectuelle, les secrets commerciaux et les informations confidentielles de tiers. N'incitez pas un quelconque tiers à divulguer des informations qu'il doit garder confidentielles selon les exigences de sa société, et ne faites pas en sorte qu'il agisse de la sorte.

#### **Ressources**

Informez le Service juridique si vous voyez un tiers effectuer une mauvaise utilisation de la propriété intellectuelle d'Acuity Brands. Consultez notre avocat en chef, propriété intellectuelle, si vous avez des questions concernant la protection de notre propriété intellectuelle. Pour obtenir davantage d'informations concernant la réglementation de la FD ou nos politiques associées de la Société, mises en place de temps à autre pour éviter la publicité inappropriée, et veiller à ce que lesdites informations soient communiquées selon des modalités qui permettent de les distribuer à un vaste public, sans exclure qui que ce soit, communiquez avec le Service juridique.

### **16. Nous utilisons et protégeons de façon appropriée les données personnelles et les actifs de la Société**

Nous conservons et respectons la vie privée de nos associés et de toutes les parties prenantes. L'accès aux données personnelles est strictement limité à nos associés qui sont titulaires de l'autorisation appropriée et qui ont un besoin professionnel de les connaître. Nous n'utilisons les données personnelles qu'à l'appui de nos opérations commerciales. Nous nous engageons à respecter les lois relatives à la confidentialité des données partout dans le monde.

Les ordinateurs, les appareils mobiles et d'autres biens remis par la Société doivent être utilisés de façon appropriée et pour les besoins de la Société. N'utilisez pas les systèmes informatiques ou les médias d'Acuity Brands pour offenser, harceler ou menacer qui que ce soit, ou pour accéder, envoyer ou stocker du matériel illégal ou offensant. L'utilisation personnelle accessoire des actifs remis par la Société est autorisée, tant que l'activité est occasionnelle, minime et n'interfère pas avec vos obligations professionnelles.

#### **Ressources**

La plupart des pays disposent de lois réglementant la collecte et l'utilisation des données personnelles. L'étendue de ces lois varie. Communiquez avec le Service juridique si vous avez des questions concernant ces lois. Si vous avez des questions concernant la bonne utilisation d'actifs remis par la Société, vous pouvez en discuter avec votre gestionnaire, un membre du service des technologies de l'information ou un membre du Service juridique.

### **17. Nous n'exerçons pas nos activités en ayant recours au délit d'initié**

Nous nous engageons à maintenir un marché juste pour l'achat et la vente des actions Acuity Brands. Le commerce d'actions basé sur des informations importantes et non publiques est appelé « délit d'initié » et est illégal. Des informations « importantes » constituent ce qu'un investisseur raisonnable considérerait comme étant important dans la décision d'acheter ou de vendre des actions. Des informations « non publiques » constituent des informations traitées comme étant confidentielles et qui ne sont pas mises à disposition du public. Nos associés sont tenus de respecter de façon stricte nos politiques et procédures en matière de délit d'initié.

## Ressources

Consultez notre politique sur le délit d'initié pour obtenir davantage de détails. Pour obtenir davantage d'informations concernant le droit des valeurs mobilières ou notre politique sur le délit d'initié, communiquez avec le directeur juridique adjoint.

## 18. Code d'éthique à l'intention des hauts responsables

Aux fins de la section 406 du Sarbanes-Oxley Act (loi Sarbanes-Oxley) de 2002 et des règles y afférentes, le présent Code de conduite est le code d'éthique à l'intention du président-directeur général et du président, du directeur financier, du directeur de la comptabilité ou de tout autre chef comptable de la Société et de tout autre responsable exécutif ou responsable financier de la Société qui remplit des fonctions similaires et qui est ainsi désigné de temps à autre par le PDG de la Société.

## 19. Administration

Sauf indication contraire qui figure dans le présent document, le présent Code de conduite est administré et suivi par le Service juridique de la Société, et il est supervisé par le Comité de gouvernance du Conseil d'administration. Le Service juridique de la Société gère les exigences relatives à la conformité au quotidien, en effectuant notamment les activités suivantes :

- recevoir, examiner, explorer et résoudre les préoccupations et les rapports liés aux sujets décrits dans le présent Code de conduite;
- interpréter le présent Code de conduite et conseiller quant à son sens et son application; et
- faire rapport périodiquement et au fur et à mesure que les sujets se présentent au Comité de gouvernance, en ce qui concerne la mise en œuvre et l'efficacité du présent Code de conduite et d'autres sujets liés à la conformité, et recommander des mises à jour ou amendements du présent Code de conduite qu'il estime être nécessaires ou recommandées.

Le Service juridique de la Société peut obtenir les conseils du Comité de gouvernance quant à l'interprétation du présent Code de conduite.

## Renoncations

Dans certaines circonstances limitées, la Société, à son entière discrétion, peut accorder une renonciation écrite pour certaines activités, relations ou situations qui, autrement, violeraient ou pourraient raisonnablement être censées violer le présent Code de conduite. Pour obtenir une renonciation, l'administrateur, le responsable ou l'employé doit divulguer les faits et informations pertinents au sujet de l'affaire concernée, par écrit, soit au 1) Comité de gouvernance du Conseil d'administration pour les sujets qui impliquent un administrateur ou responsable exécutif, ou au 2) directeur juridique de la Société pour les sujets concernant tous les autres employés de l'entreprise. Les renoncations qui ne sont pas expressément approuvées par écrit sont réputées avoir été refusées.

## Administrateurs

Le Code de conduite s'applique à chaque administrateur (administrateurs employés et non employés) dans la mesure de ce qui est applicable et incompatible avec les obligations de l'administrateur en vertu du certificat de constitution, des règlements de la Société, du droit du Delaware, des conditions d'admission à la cote du NYSE, des

règles et règlements de la SEC, ou d'une autre autorité succédante. Le Comité de gouvernance du Conseil d'administration est chargé de l'administration du présent Code de conduite pour nos administrateurs.

## 20. Coordonnées des ressources

Les services et le personnel suivant peuvent être joints en utilisant le numéro général **1 770 922-9000**.

Service juridique :

- Vice-président principal, directeur juridique
- Directeur juridique adjoint (éthique et conformité)
- Directeur juridique adjoint (contrats)
- Avocat en chef, propriété intellectuelle
- Administrateur, santé et sécurité en matière environnementale

Ressources humaines :

- Vice-président principal, ressources humaines
- Administrateur, ressources humaines

Conformité commerciale :

- Vice-président des impôts et de la conformité commerciale
- Administrateur des douanes et de la conformité commerciale

Gestion des risques :

- Vice-président, gestion des risques

Service financier :

- Vice-président, finance
- Administrateur, comptabilité

Service des technologies de l'information

Ligne d'assistance d'Acuity Brands en matière d'éthique et de conformité :

Sur Internet :

<https://www.reportlineweb.com/acuitybrands>

Par téléphone, 24 heures sur 24, sept jours par semaine :

É. -U. et Canada :	1 866 613-6358
Chine :	1 400 880-1482
France :	080 094-8673
Mexique :	01 800-436-0166
Pays-Bas :	0800 020-1671
Espagne :	900 822-527
Royaume-Uni :	0800 023-2264

Les politiques et procédures de notre Société citées dans le présent document sont mises à la disposition des employés par le biais de l'intranet de la Société, <https://acuitybrandsinc.sharepoint.com/sites/acuityconnect> dans la section Service juridique.